

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 17.128

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DE TERRAINS FAMILIAUX A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE
SEDENTARISES SUR LE SITE DE LA PUISADE
PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE

RAPPORTEUR : MME SEURAT

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération en date du 14 avril 2016 (n°16.032), le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement pour le projet de construction de terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés sur le site de la Puisade.

La subvention sollicitée auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) à hauteur de 20 % n'a pas abouti car le minimum à solliciter était de 30%.

Cette opération est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à hauteur de 25 % du reste à la charge de la commune, la demande sera faite en 2018.

La société HLM Immobilière Atlantic Aménagement a demandé à la Ville de ROYAN un effort supplémentaire de 100.000 € TTC, soit une participation à la construction des pièces de vie de 255.000 € TTC (212.500 € HT). Ces logements seront inscrits dans le quota des logements sociaux de la Ville à hauteur de 25 logements.

Le coût des études préalables et voirie réseaux divers est inchangé (soit 400.000 € HT).

Il y a lieu de modifier le plan de financement de l'opération qui s'élève à 612.500 € HT au lieu de 529.167 € HT :

Etat	266.787,50 €
Conseil Départemental	38.125,00 €
Autofinancement	<u>307.587,50 € HT</u>
Montant de l'opération	612.500,00 € HT

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la participation supplémentaire demandée par la société HLM Immobilière Atlantic Aménagement, pour la construction des pièces de vie, d'un montant de 100.000 € TTC, et d'approuver la modification du plan de financement du projet.

En conséquence, la participation de la Ville de ROYAN, de 255.000 € TTC sera financée sur cinq (5) ans et non sur trois (3) comme prévu initialement, conformément à la validation de la société HLM Atlantic Aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la modification du plan de financement,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'effort supplémentaire de 100.000 € TTC demandé par la société HLM Immobilière Atlantic Aménagement, soit une participation de la Ville de ROYAN à la construction des pièces de vie de 255.000 € TTC (212.500 € HT) et de financer cette participation sur cinq (5) ans,
- d'approuver la modification du plan de financement de l'opération à 612.500,00 € HT au lieu de 529.167,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH